

**AVENANT A L'ACCORD
D'INTERESSEMENT DES SALARIES
DE L'ENTREPRISE**

pour l'exercice - 2010/2011

ENTRE

La société ALSTOM TRANSPORT SA, dont le siège social est situé au 3 avenue André Malraux, à Levallois-Perret (92 300) représentée par M Jean Michel CHALARD, agissant en qualité de Directeur des Relations Sociales France,

D'une part,

Les Organisations Syndicales soussignées :

D'autre part.

IL EST CONVENU LE PRESENT AVENANT:

Préambule:

Les parties signataires de l'accord d'intéressement du 17 juillet 2009 se sont rencontrés le 10 juin 2010 pour la fixation des objectifs des indicateurs de la performance industrielle tels que définis dans cet accord pour l'exercice 2010/2011.

Article 1 Les objectifs des indicateurs industriels pour l'exercice 2010 /2011:

Ces objectifs sont présentés dans l'annexe II du présent avenant.

Handwritten signatures and initials in blue ink.

Article 2 Taux de fréquence et TOP8 :

Cet indicateurs a fait l'objet d'évolution et intégrant notamment TF2 (taux de fréquence des accidents sans arrêt), ces modifications sont présentées dans l'annexe I.

Article 3 Publicité :

Un exemplaire signé de cet accord est remis à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Deux exemplaires, une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique, sont adressés sous la responsabilité de la Direction, à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi du lieu où il a été conclu.

Un exemplaire est adressé, sous la responsabilité de la Direction, au Secrétariat Greffe du Conseil de Prud'hommes du lieu où il a été conclu.

Fait à Saint-Ouen , le 15 Juillet 2010 en autant d'exemplaires originaux que de signataires , un exemplaire étant remis à chacun.

Signatures :

Pour la société ALSTOM TRANSPORT SA
Monsieur Jean-Michel CHALARD
Directeur des Relations Sociales France



Pour la CFDT
Monsieur Patrick MAILLOT



Pour la CFE-CGC
Monsieur Didier LESOU



Pour la CFTC
Monsieur Philippe STAHL

Pour la CGT
Monsieur Christian GARNIER

Pour FO
Monsieur Philippe PILLOT



Paraphes des Parties :

ANNEXE I

• TAUX DE FREQUENCE et TOP 8 :

Taux de fréquence :

- Les taux de fréquence sont définis par le TF1 (taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt) et le TF2 (taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt, hors premiers soins).
Les valeurs prises en compte dans le cadre de cet accord sont celles calculées sur une base de 12 mois glissants à la fin de l'exercice fiscal.
- Pour COMPO, RS et Villeurbanne :
 - Si le TF1 est inférieur à 3, quelle que soit la valeur du TF2, la part potentiellement distribuable liée à cet indicateur est égale à 100%.
 - Si le TF1 est compris entre 3 et 5, la part potentiellement distribuable liée à cet indicateur est égale à :
 - 75% si le TF2 est inférieur à 12, quelle que soit sa variation par rapport à l'exercice fiscal précédent
 - 60% si le TF2 est supérieur à 12 mais en progrès par rapport à l'exercice fiscal précédent,
 - 50% dans les cas contraires
 - Au delà d'un TF1 de 5, la part de la prime liée à cet indicateur sera égale à 0.
- Pour TGS France (CSY) :
 - Si le TF1 est inférieur à 8, quelle que soit la valeur du TF2, la part potentiellement distribuable liée à cet indicateur est égale à 100%.
 - Si le TF1 est compris entre 8 et 9, la part potentiellement distribuable liée à cet indicateur est égale à :
 - 75% si le TF2 est inférieur à 12, quelle que soit sa variation par rapport à l'exercice fiscal précédent
 - 60% si le TF2 est supérieur à 12 mais en progrès par rapport à l'exercice fiscal précédent,
 - 50% dans les cas contraires
 - Au delà d'un TF1 de 9, la part de la prime liée à cet indicateur sera égale à 0.
- Pour TIS Saint-Ouen :
 - Si le TF1 est inférieur à 2, quelle que soit la valeur du TF2, la part potentiellement distribuable liée à cet indicateur est égale à 100%.
 - Si le TF1 est compris entre 2 et 3, la part potentiellement distribuable liée à cet indicateur est égale à :

- 75% si le TF2 est inférieur à 12, quelle que soit sa variation par rapport à l'exercice fiscal précédent
- 60% si le TF2 est supérieur à 12 mais en progrès par rapport à l'exercice fiscal précédent
- 50% dans les cas contraires
- Au delà d'un TF1 de 3, la part de la prime liée à cet indicateur sera égale à 0.

TOP 8

Les top 8 correspondent aux 124 exigences réparties en 8 activités à haut risque (travail en hauteur, manutention/levage, risques électriques, déplacement professionnel, mouvement de véhicule, consignations, gestion sous-traitants, intérimaires.)

Le résultat de cet indicateur sera mesuré dans le cadre d'un audit qui sera réalisé entre février et mars 2011 par 2 auditeurs EHS, audit qui donnera lieu à une note comprise entre 0 et 10 (exemple : 1 = 10% de la prime, 10 = 100% de la prime distribuable en fonction du résultat des taux de fréquence au regard des seuils définis ci-dessus).

- 50% de l'audit portera sur le degré de déploiement de la démarche TOP 8 et sera apprécié à partir de l'interview de 5 responsables (N-1, N-2, N-3 ou personnes encadrant au moins 2 personnes (ex : 1 chef d'atelier, un responsable achat, 1 responsable de maintenance, 1 responsable EPU, 1 personne chargée de la gestion des intérimaires,...)).

L'interview sera organisé autour de 4 questions principales :

- Quels sont les top 8 et les exigences associées qui concernent l'activité dont vous avez la responsabilité ?
- Quel est l'état des lieux que vous avez réalisé ?
- Quel plan d'action avez vous mis en oeuvre suite à cette évaluation ?

- 50 % de l'audit portera sur la mesure de l'implication de l'ensemble du personnel dans l'application des exigences TOP8:
En complément des 10 exigences choisies lors de l'exercice fiscal de l'année précédente, le site choisira 10 exigences supplémentaires, issues des check-listes TOP8, parmi l'ensemble des exigences des TOP8 (choix laissé à l'initiative du site et validé par le directeur d'établissement). Ces 10 exigences supplémentaires seront présentées au CHSCT. L'audit sera conduit par les membres de l'équipe EHS Transport/PL pour vérifier l'application pratique de ces exigences.

L'audit portera sur 12 exigences (les 10 exigences nouvellement sélectionnées + 2 exigences choisies au hasard parmi celles sélectionnées lors de l'exercice fiscal de l'année précédente).

Pour chaque exigence, une note de 1 ou 0 sera appliquée, en fonction de la situation observée sur le site (1 si aucun écart par rapport à l'exigence n'a été constaté, 0 sinon).

ANNEXE II : Objectifs 2010 2011

	TF & TOP8						S1 & S2 (KEUR)	REVUE DE PROJET & DELAI DE LIVRAISON						Frais généraux (KE)				
	TF							Coût S1 & S2	Gate Review selon liste site	KPI Ponctualité			ISIS			Sales	Frais généraux	%
	100%	75%	60%	50%	0%	TOP8				Valeur Mini	Valeur Maxi	Valeur Mini	Valeur Maxi	Valeur Mini	Valeur Maxi			
VALENCIENNES	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-28 410	18	64,8%	86,7%	N/A	N/A	N/A	663 759	-53 901	8,12%		
REICHSHOFFEN	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-2 125	5	94,8%	98,7%	N/A	N/A	N/A	173 409	-25 669	14,80%		
BELFORT	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-20 205	9	94,8%	98,7%	N/A	N/A	N/A	356 089	-21 292	5,98%		
LA ROCHELLE	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-26 432	23	69,6%	87,9%	N/A	N/A	N/A	884 796	-51 464	5,82%		
ORNANS	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-1 840	8	N/A	N/A	91%	95%	95%	N/A	-13 496	N/A		
LE CREUSOT	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-7 527	20	N/A	N/A	91%	95%	95%	N/A	-20 360	N/A		
TARBES	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-21 850	10	N/A	N/A	91%	95%	95%	N/A	-22 815	N/A		
VILLEURBANNE	TF1 <3	3<TF1 <5 et TF2 < 12	3<TF1 <5 et TF2	en amélioration	TF1 > 5	de 0 à 10	-7 200	75	N/A	N/A	91%	95%	95%	N/A	-22 455	N/A		
TIS ST OUEN	TF1 <2	2<TF1 <3 et TF2 < 12	2<TF1 <3 et TF2	en amélioration	TF1 > 3	de 0 à 10	-6 167	125	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	239 946	-30 930	12,89%		
TGS ST OUEN	TF1 <8	8<TF1 <9 et TF2 < 12	8<TF1 <9 et TF2 en amélioration		TF1 > 9	de 0 à 10	-4 147	50	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	210 031	-20 520	9,77%		
OMEGAT ST OUEN	MOYENNE DE LA PERFORMANCE DES SITES																	

Signature